

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : RANITICARE 30 MG/ML SOLUTION BUVABLE POUR CHIENS, Solution buvable

Titulaire : ECUPHAR

Composition : Ranitidine (sous forme de chlorhydrate) 30 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/1711251 6/2020

Date de décision : 07/02/2020